



## QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Autres questions juridiques**

#### **Evaluation de l'utilisation des technologies de l'information à la Conférence internationale du Travail**

1. A sa 282<sup>e</sup> session (novembre 2001), le Conseil d'administration a demandé au Bureau, dans le cadre des discussions sur l'amélioration du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail, de présenter en mars 2002, par le biais de la Commission LILS et de la Commission PFA, une estimation du coût associé à la mise à jour du système de vote électronique et à la mise à disposition des commissions des différents services informatiques, ainsi qu'une évaluation des dépenses et des économies réalisées en la matière au cours des cinq dernières Conférences<sup>1</sup>.

#### **I. Evaluation de l'introduction du système de vote électronique et d'autres applications de la Conférence**

2. Le système de vote électronique a été introduit en 1993 et progressivement intégré dans le système global de gestion de la Conférence, lequel a permis d'harmoniser différentes données. Ainsi, les noms, titres et fonctions de l'ensemble des participants à la Conférence ne sont enregistrés qu'une seule fois dans une seule base de données intégrée, sur la base des pouvoirs que communiquent les Etats Membres, observateurs, organisations internationales et organisations non gouvernementales. Le système a les fonctions suivantes:
  - 1) vote électronique;
  - 2) accréditation des délégués et établissement de la liste des délégations;
  - 3) enregistrement des délégués;

<sup>1</sup> Document GB.282/8/1.

- 4) composition des commissions;
  - 5) enregistrement des orateurs de la plénière;
  - 6) établissement des listes de votants pour les commissions;
  - 7) élaboration de divers rapports et statistiques pendant et après la Conférence.
3. Le système de vote électronique, en place depuis neuf ans, a été utilisé à dix sessions de la Conférence, y compris la 84<sup>e</sup> session maritime en 1996. Quant au système de gestion de la Conférence, il a été élaboré en 1994 et certaines de ses fonctions ont été utilisées en parallèle en 1994 et en 1995 pendant la période de transition nécessaire pour essayer le programme. Le système de gestion de la Conférence a donc été utilisé à huit sessions de la Conférence, ainsi qu'aux cinq dernières réunions régionales (l'impact du système sur le fonctionnement des réunions régionales n'est toutefois pas examiné dans le présent document).
4. Le Bureau estime que, pour effectuer une analyse coûts-avantages judicieuse du système, il est plus utile de comparer son coût global avec les économies réalisées depuis sa mise en place qu'avec celles faites au cours des cinq dernières sessions de la Conférence.

**a) Vote électronique**

5. Le système de vote électronique est le premier élément du système de gestion de la Conférence à avoir été mis en place. Avant son introduction en 1993 à la 80<sup>e</sup> session, toutes les fonctions nécessaires à l'enregistrement d'un scrutin secret en plénière étaient réalisées manuellement: entre autres, l'établissement des listes de délégués présents autorisés à voter, la production des bulletins de vote pour les scrutins secrets, l'appel des délégations dans l'ordre alphabétique français des Etats Membres, le compte des résultats, l'établissement des résultats de chaque scrutin, en particulier en cas de vote par appel nominal (obligatoire pour l'adoption de conventions et de recommandations, pour l'adoption du programme et budget ou pour autoriser un Membre en retard dans le paiement de ses contributions à participer au vote), cas dans lequel les noms de tous les votants doivent être joints au compte rendu sténographique de la séance. La seule fonction informatisée avant 1993 était le calcul des majorités et du quorum requis. L'équipement nécessaire pour effectuer ce calcul était loué chaque année pour 29 797 dollars des Etats-Unis. Toutes les fonctions susmentionnées ont été intégrées dans le système de gestion de la Conférence ou sont devenues inutiles (par exemple, l'appel des votants et le compte des voix).
6. Les avantages du système sont donc triples. Premièrement, il a permis plus de souplesse, d'efficacité et d'exactitude, le quorum étant maintenant calculé à partir de la liste des votants; par ailleurs, le fait que le nombre actualisé de délégués enregistrés est disponible en temps réel permet de programmer un scrutin dans des délais très courts.
7. Deuxièmement, on a pu économiser sur le temps de travail des secrétaires de conférence: avec le système de vote électronique, les listes de votants sont automatiquement imprimées et les résultats des votes, en particulier les votes par appel nominal, sont aussi établis automatiquement dans un format qui permet de les donner aussitôt après le scrutin. Si on se fonde sur une moyenne de cinq votes par appel nominal pour une session de la

Conférence<sup>2</sup>, ces améliorations ont permis d'économiser trois à quatre jours de travail des services généraux à chaque session (un jour de travail par scrutin), selon le nombre de scrutins effectués lors d'une séance. Pour les dix sessions pendant lesquelles le système a été utilisé, ces économies équivalent à 30 jours de travail des services généraux, soit 9 000 dollars des Etats-Unis.

8. Troisièmement, le système de vote électronique a contribué, dans une large mesure, à abrégé la Conférence. Auparavant, il fallait environ une heure et demie pour procéder à un vote par appel nominal (y compris le compte des voix), plus une heure pour les votes à bulletin secret. Désormais, un vote par appel nominal ou au scrutin secret prend en moyenne dix à quinze minutes. Si l'on prend en compte la moyenne susmentionnée de cinq votes par appel nominal pour une session, le système de vote électronique a contribué à gagner environ six heures par session, soit deux séances de plénière ou un jour de Conférence. En outre, le système a été utilisé à deux reprises (en 1996 et en 1999) par le collège électoral gouvernemental pour les élections du Conseil d'administration. Avant le système de vote électronique, une journée entière de la Conférence, aucune réunion de commission n'étant alors prévue, était réservée pour les élections du Conseil d'administration. Maintenant que le collège électoral gouvernemental dispose du système, il faut une demi-journée. Ces résultats représentent des économies directes d'environ 10 000 dollars des Etats-Unis en coût d'interprétation et 16 000 dollars des Etats-Unis en coût de location de locaux pour un jour de plénière, ainsi que des économies indirectes pour les délégations et le secrétariat. Pour les dix sessions susmentionnées de la Conférence, ces économies directes s'élèvent à 260 000 dollars des Etats-Unis.

#### **b) Accréditation des délégations et établissement de la liste des délégations**

9. L'accréditation des délégations est la base de toutes les informations enregistrées dans le système de gestion de la Conférence, et de toutes les fonctions du système.
10. Avant l'introduction du système, tous les pouvoirs et modifications de pouvoirs que communiquaient les Etats Membres, les observateurs, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales étaient d'abord vérifiés manuellement pour s'assurer qu'ils étaient en ordre avant d'établir les listes des délégations, lesquelles sont jointes au *Compte rendu provisoire* de la Conférence. Ce travail commence quinze jours avant l'ouverture de la Conférence et se poursuit jusqu'au dernier jour de la Conférence, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement de la liste finale des délégations. Le principal avantage du système de gestion de la Conférence a été l'automatisation de l'établissement des listes de délégations, lesquelles sont dressées à partir des données enregistrées pour chaque participant.
11. L'accréditation des délégations et l'établissement de la liste des délégations incombent au secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs. Cette commission a d'autres attributions mais le système n'a eu d'incidence que sur ses fonctions d'accréditation des délégations, d'établissement de la liste des délégations et de détermination des listes des votants et du quorum. Par conséquent, il convient d'attribuer le nombre inférieur d'effectifs affectés à son secrétariat aux améliorations que le système a permises. A cet

<sup>2</sup> Trois votes à la 80<sup>e</sup> session (1993), deux à la 81<sup>e</sup> session (1994), sept à la 82<sup>e</sup> session (1995), cinq à la 83<sup>e</sup> session (1996), sept à la 84<sup>e</sup> session maritime (1996), six à la 85<sup>e</sup> session (1997), trois à la 86<sup>e</sup> session (1998), six à la 87<sup>e</sup> session (1999), sept à la 88<sup>e</sup> session (2000) et cinq à la 89<sup>e</sup> session (2001).

égard, alors qu'il fallait sept mois de travail des services organiques et sept mois de travail des services généraux pour s'acquitter de ces tâches avant l'institution du système de gestion, ces dernières années cinq mois de travail et trois mois de travail, respectivement, ont été nécessaires. On a pu aussi diminuer considérablement le nombre d'heures supplémentaires. Pour huit sessions de la Conférence, on peut donc estimer les économies réalisées à 16 mois de travail d'administrateurs des services organiques et à 32 mois de travail des services généraux, soit 178 544 et 194 560 dollars des Etats-Unis, respectivement.

12. Entre autres améliorations des technologies de l'information, le Bureau a élaboré aussi un système de présentation en ligne des pouvoirs qui sera opérationnel, à titre expérimental, à la prochaine session de la Conférence. Pour le moment, le système sera accessible aux missions permanentes à Genève, son extension à des capitales étant prévue pour des sessions futures de la Conférence. Cette application devrait accroître la fiabilité des données et abrégé le temps que les Etats Membres et le secrétariat passent à les traiter.

### **c) Enregistrement des délégués**

13. Le bureau de renseignements a pour principales fonctions d'enregistrer, d'informer et d'aider les délégués. Avant l'introduction du système de vote électronique et l'élaboration progressive du système de gestion de la Conférence, le bureau de renseignements avait pour tâche, dans le cadre de l'enregistrement des délégués, de recevoir ces derniers, de vérifier que leurs pouvoirs avaient été reçus en se référant aux listes établies par le secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs, de leur faire remplir un formulaire d'enregistrement et d'inscrire leur nom sur une carte leur permettant d'accéder à la Conférence et aux commissions. Les formulaires d'enregistrement étaient soigneusement remplis, étant donné que le secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs s'en servait pour calculer le quorum. Le système de gestion de la Conférence a permis d'informatiser toutes ces fonctions: dès l'arrivée des délégués, le bureau de renseignements peut vérifier rapidement si les pouvoirs ont été reçus pour chaque participant, et le système permet de produire un badge magnétique où figurent le nom, le groupe et le pays de chaque participant. L'émission du badge fait que chaque participant est pris en compte pour le calcul du quorum, l'enregistrement dans les commissions ou l'établissement de la liste des orateurs de la plénière.
14. Avant l'introduction du système de gestion, il fallait 230 jours de travail des services généraux (heures supplémentaires non comprises) pour remplir ces fonctions. Depuis 1995, on est passé progressivement à une moyenne de 165. Cela représente une différence de trois mois de travail des services généraux (12 840 dollars des Etats-Unis pour chaque session de la Conférence) soit une économie totale de 24 mois de travail des services généraux (145 920 dollars des Etats-Unis pour huit sessions de la Conférence).

### **d) Composition des commissions**

15. Avant le système de gestion, l'enregistrement des membres des délégations dans les différentes commissions de la Conférence se faisait manuellement, ainsi que l'établissement des listes aux fins de la composition des diverses commissions, et les modifications ultérieures de ces listes, lesquelles étaient soumises pour approbation à la Commission de proposition. Avec le système de gestion, l'enregistrement dans les différentes commissions est électronique et les listes sont établies dans un format qui permet de les publier aussitôt. En outre, les secrétariats de toutes les commissions disposent ainsi d'informations à jour sur la composition des commissions.

16. Il a été difficile de faire une comparaison détaillée à ce sujet étant donné que seul l'enregistrement dans le groupe gouvernemental des commissions est effectué par le secrétariat de la Conférence (en ce qui concerne les groupes des employeurs et des travailleurs, cette tâche est effectuée par leurs secrétariats respectifs, lesquels ont également accès au système). Néanmoins, l'utilisation du système de gestion, pour ce qui est de la composition gouvernementale des commissions, a débouché sur des économies estimées à quatre jours de travail des services généraux (1 050 dollars des Etats-Unis) par session. Pour les huit sessions qui se sont tenues depuis l'introduction du système, cela représente un mois de travail des services généraux, soit 6 080 dollars des Etats-Unis.

**e) Enregistrement des orateurs de la plénière**

17. A propos de la composition des commissions, avant l'introduction du système de gestion, un fonctionnaire de la catégorie des services organiques et un fonctionnaire de la catégorie des services généraux procédaient manuellement à l'enregistrement des orateurs de la plénière et à l'établissement des listes d'orateurs, pour leur publication dans le bulletin quotidien de la Conférence ou pour le Président et le Greffier de la Conférence.

18. Le système de gestion a permis non seulement d'enregistrer avec plus de souplesse les modifications des listes d'orateurs et de faire moins d'erreurs, mais aussi d'économiser un mois de travail des services organiques, cette fonction étant désormais remplie par seulement un fonctionnaire des services généraux. Pour les huit sessions qui se sont tenues depuis l'introduction de cet élément du système (la 84<sup>e</sup> session maritime n'a pas été prise en compte puisqu'il n'y a pas eu de discussion générale en plénière), cela représente huit mois de travail des services organiques, soit 89 272 dollars des Etats-Unis.

**f) Etablissement des listes de votants pour les commissions**

19. Avant le système de gestion, chaque secrétariat de commission devait établir la liste des votants pour chaque journée de travail de la commission, déterminer le quorum et calculer les coefficients de vote. Ces tâches étaient effectuées manuellement. Le système a permis de les automatiser.

20. Le temps moyen consacré à ces fonctions peut être estimé à une demi-journée de travail des services généraux par journée de travail de chaque commission. Le nombre moyen de commissions par session de la Conférence est de quatre et demie (deux commissions normatives, la commission instituée pour la discussion générale, la Commission de l'application des normes, la Commission des résolutions tous les deux ans et la Commission des finances, laquelle se réunit tous les ans mais tient beaucoup moins de séances que les autres commissions). La durée moyenne de chaque commission est de onze jours. Les économies de temps de travail des services généraux s'élèvent à 49 jours pour chaque session de la Conférence. Ce chiffre représente, pour les neuf sessions de la Conférence qui ont bénéficié du système de gestion, 490 jours de travail, soit 22 mois de travail des services généraux d'un coût total de 133 760 dollars des Etats-Unis.

**g) Elaboration de divers rapports et statistiques pendant et après la Conférence**

21. Plusieurs autres fonctions ont également été intégrées dans le système de gestion, entre autres: l'établissement d'un annuaire téléphonique pour le secrétariat de la Conférence;

l'émission de badges pour le secrétariat; toute une série de listes pour le service du protocole; l'organisation de réunions ou de réceptions (listes des ministres présents à la Conférence, des chefs de délégations tripartites, des ambassadeurs, y compris par région, etc.); l'établissement de statistiques (nombre de femmes participant à la Conférence, nombre de participants dans chaque catégorie, nombre total de personnes participant à la Conférence) dont il est tenu compte dans les rapports de la Commission de vérification des pouvoirs; la liste des orateurs de la plénière, qui est publiée après la Conférence dans le compte rendu officiel de la session. L'économie globale de temps de travail à cet égard peut être estimée, au moins, à un mois de travail des services généraux par session de la Conférence, soit 48 640 dollars des Etats-Unis pour les huit sessions qui ont bénéficié du système de gestion.

22. Le tableau suivant résume les économies réalisées dans les sept rubriques susmentionnées. Il ne comprend pas les économies indirectes pour les délégations ni l'impact du système de gestion sur la baisse des heures supplémentaires, effets que le Bureau n'a pas été en mesure de relier précisément à l'introduction du système.

	Economies moyennes par session de la Conférence (en dollars des Etats-Unis)	Economies moyennes depuis l'introduction du système de gestion de la Conférence (en dollars des Etats-Unis)
Vote électronique	57 000	Depuis 1993 (10 sessions de la CIT) 570 000
Accréditation des délégués et liste des délégations	47 000	Depuis 1995 (8 sessions de la CIT) 376 000
Enregistrement des délégués	18 000	Depuis 1995 (8 sessions de la CIT) 144 000
Composition des commissions	1 000	Depuis 1995 (8 sessions de la CIT) 8 000
Enregistrement des orateurs	11 000	Depuis 1995 (8 sessions de la CIT) 88 000
Listes de votants pour les commissions	15 000	Depuis 1994 (9 sessions de la CIT) 135 000
Divers	6 000	Depuis 1995 (8 sessions de la CIT) 48 000
<b>Total</b>	<b>155 000</b>	<b>1 369 000</b>

23. Ces économies (les ressources qu'elles ont permis de dégager ont été en partie redéployées pour améliorer les services fournis aux délégations et les méthodes et conditions de travail du secrétariat), conjointement avec celles réalisées grâce aux réformes du fonctionnement de la Conférence, ont contribué à la baisse de 5 millions de dollars des Etats-Unis, dans le programme, des budgets des Conférences tenues pendant la période 1994-2001. Par comparaison, le coût total du système de gestion de la Conférence a été de 773 500 dollars des Etats-Unis. L'achat initial du matériel et la création de logiciels adaptés aux procédures de vote de la Conférence ont coûté 590 500 dollars des Etats-Unis, et les 183 000 dollars restants ont été utilisés pour l'élaboration progressive des autres fonctions susmentionnées du système.

## II. Remplacement de l'équipement de vote électronique et introduction d'autres technologies de l'information

24. Dans le cadre du système global de gestion de la Conférence, il faudra bientôt remplacer l'équipement de vote électronique: la plupart des applications du système électronique et du système de gestion restent opérantes, mais certains éléments du matériel, à savoir le serveur et les postes de vote, utilisent une technologie et des équipements dépassés qui ne sont plus disponibles.
25. Il existe maintenant sur le marché, ce qui n'était pas le cas en 1993, des équipements de vote électronique mais ils ne sont pas adaptés aux procédures de l'OIT et ne peuvent pas être intégrés dans d'autres applications du système de gestion. Par conséquent, à la fin du dernier exercice biennal, un prototype a été réalisé en vue de l'éventuelle utilisation de nouvelles technologies pour répondre aux besoins de l'OIT. L'objectif était de valider l'utilisation conjuguée d'une connexion réseau par radio et d'un matériel portable (Tablet PC) en utilisant un navigateur Internet comme interface avec une base de données. Remplacer les composants périmés du système de vote électronique coûterait environ 600 000 dollars des Etats-Unis.
26. Il est ressorti des discussions de novembre dernier que la technologie envisagée pour remplacer le système de vote électronique pourrait, sans coût supplémentaire, être étendue à d'autres domaines. Ainsi, l'équipement mobile pourrait non seulement être utilisé pour la plénière mais aussi, le cas échéant, pour les commissions de la Conférence et le Conseil d'administration, ou pour toutes les études ou élections internes du BIT (Syndicat, Comité des pensions du personnel, Comité de gestion de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, etc.), cette technologie permettant de voter à partir d'ordinateurs individuels. En outre, ces équipements et logiciels actualisés permettraient d'étendre le système à de nouveaux services de la Conférence, et les commissions pourraient les utiliser avec un écran de projection pour l'examen des amendements, des sous-amendements ou des motions proposés.
27. A sa présente session, la Commission du programme, du budget et de l'administration examinera la proposition du Directeur général visant à transférer une partie des excédents de l'exercice 2000-01 au Fonds pour les systèmes informatiques. Dans le cas où la Commission du programme, du budget et de l'administration, le Conseil d'administration et la Conférence approuveraient cette proposition, compte étant tenu de la recommandation de la présente commission sur le principe du remplacement de l'équipement de vote électronique et de l'élaboration d'autres applications, une proposition détaillée pourrait être soumise au Conseil d'administration à sa 285<sup>e</sup> session (novembre 2002).
28. *En conséquence, la commission est invitée à exprimer ses vues sur l'opportunité de recommander au Conseil d'administration le remplacement de l'équipement de vote électronique et l'introduction de nouvelles technologies de l'information, ainsi qu'un calendrier possible à cet effet.*

Genève, le 18 février 2002.

*Point appelant une décision:*     paragraphe 28.